



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Foron, le 14 février 2024

de SYLVIANE NOËL

Sénatrice de la Haute-Savoie

Evolution du coefficient énergétique : La Sénatrice Sylviane NOËL invite le Ministre Bruno Le Maire à se saisir de la proposition de loi qu'elle a déposé pour réformer le DPE

La crise du logement est une réalité qui touche des milliers de Français, et elle est un enjeu majeur en Haute-Savoie. Une des causes est la mise en œuvre du nouveau Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) qui vient exclure des milliers de logements du parc locatif en raison de leur consommation énergétique jugée trop excessive. Récemment le Ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire a exprimé son souhait de sortir des centaines de milliers de logements du statut de passoire thermique en avantageant ceux chauffés à l'électricité plutôt qu'à l'énergie fossile. Suggestion qui fait directement écho à la proposition de loi déposée par Sylviane Noël et Cyril Pellevat, sénateurs Les Républicains de Haute-Savoie, fin 2023.

La méthodologie actuellement retenue pour établir le DPE incite à conserver un mode de chauffage au gaz. En effet, aujourd'hui, un logement chauffé à l'énergie fossile (gaz) qui passe à l'électricité peut très aisément basculer en passoire thermique, alors même que ce type d'énergie produit à la base trois fois plus de gaz à effet de serre et qu'au contraire l'électricité française est décarbonée à 92 %.

Dans ce contexte, c'est par la voix de son Ministre Bruno Le Maire, Bercy a exprimé son souhait de sortir des centaines de milliers de logements du statut de passoire thermique en faisant évoluer le coefficient de conversion énergétique afin qu'il avantage les logements chauffés à l'électricité plutôt qu'au gaz ou au fioul.

Si ce n'est qu'un souhait et que le Ministre précise qu'à ce stade aucun projet de modification de la méthodologie retenue pour établir le DPE n'est sur la table, la Sénatrice Sylviane Noël, co-auteure avec son collègue Cyril Pellevat d'une proposition de loi visant à atténuer la crise du logement par une modification rationalisant la méthode de calcul du diagnostic de performance énergétique, entend bien saisir cette opportunité.

« Nous avons été alertés de longue date sur le fait que le nouveau DPE pénalisait gravement les logements anciens chauffés à l'électricité puisqu'il multiplie par un facteur de 2,3 la consommation réelle des logements affichée au compteur, tandis que pour les autres énergies fossiles il n'y a pas aucune pénalité. » précise Sylviane Noël qui se réjouit de constater le ralliement à la cause qu'elle défend avec sa proposition de loi.

La Sénatrice ajoute que face à cette violente crise sans précédent qui frappe notre pays, il est aujourd'hui grand temps de trouver des réponses concrètes et de redonner davantage de cohérence à ces diagnostics basés sur des indicateurs très discutables, et qu'elle invite le Ministre Bruno Le Maire à se saisir rapidement de la proposition de loi qu'elle a déposée en conséquence.

Contact presse :

Pierre VATTARD – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL – tél : 04 50 25 18 13 – p.vattard@sylvianoel.fr
